

LEGISLATION DU TRAVAIL

(13 points)

Exercice I (2 points)

Dans chacun des cas suivants indiquer quel est le contrat de travail concerné :

- a) L'entreprise recrute directement quelqu'un pour assurer le remplacement d'une salariée arrêtée pour un congé de maternité pendant 5 mois.

.....

- b) La société a un besoin urgent d'une esthéticienne qualifiée pour une courte période. L'A.N.P.E n'a pas d'offre. Le responsable de la société confie donc ce recrutement à un organisme extérieur.

.....

- c) Mme DUPONT travaille depuis 15 ans dans la même entreprise.

.....

- c) Mlle DURANT vient d'être engagée directement pour 3 mois en tant qu'esthéticienne pour assurer la saison d'été.

.....

Exercice 2 (3 points)

Une amie d'enfance, âgée aujourd'hui de 18 ans, n'a pas de réel métier. Elle a besoin d'argent car elle veut son indépendance et son autonomie ; elle désire acquérir une qualification professionnelle d'esthéticienne sanctionnée par un diplôme d'état.

Indiquer les possibilités offertes (2 réponses attendues).
Justifier vos réponses. (Donner au moins 3 arguments) :

↙

↙

↙

Groupement inter-académique II		Session 2004	
B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE			
Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE			
Type : SUJET.	Durée : 1 h	Coefficient : 1	Page : 1/4

Exercice 3 (2 points)

Mademoiselle Sophie travaille depuis 15 ans dans la même entreprise à Bayonne. Son contrat de travail ne prévoit pas de clause de mobilité.

Son employeur vient de lui apprendre oralement, que dans quelques temps, elle devra aller travailler à Bordeaux, pour la même entreprise.

Indiquer les possibilités qui s'offrent à Mademoiselle Sophie face à cette demande (2 réponses attendues).

Préciser pour chaque possibilité si l'employeur doit suivre une procédure particulière.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exercice 4 (3 points)

Citer les moyens mis à la disposition des délégués du personnel pour exercer leurs missions (2 réponses attendues).

.....

.....

.....

.....

Groupement inter-académique II		Session 2004	
B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE			
Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE			
Type : SUJET .	Durée : 1 h	Coefficient : 1	Page : 2/4

(Suite exercice n° 4)

Indiquer de quelle protection bénéficie un délégué du personnel :

.....
.....
.....
.....

Exercice 5 (3 points)

Monsieur Y est en litige avec son employeur : il estime son licenciement abusif :

a) Citer le tribunal compétent.

.....

b) Indiquer les deux étapes de la procédure :

.....
.....
.....
.....

INSTRUCTION CIVIQUE

(7 points)

Exercice 1 (3 points)

Indiquer 3 attributions du Président de la République (1 point par réponse) :

.....
.....
.....

Groupement inter-académique II		Session 2004	
B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE			
Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE			
Type : SUJET .	Durée : 1 h	Coefficient : 1	Page : 3/4

(Suite Instruction civique)

Exercice 2 (4 points)

Compléter le tableau suivant :

Elus	Durée du mandat	Nom de l'élection
Les Députés		
Les Conseillers Municipaux		

Groupement inter-académique II		Session 2004	
B.P. : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE			
Epreuve : U35 – LEGISLATION DU TRAVAIL ET INSTRUCTION CIVIQUE			
Type : SUJET.	Durée : 1 h	Coefficient : 1	Page : 4/4